

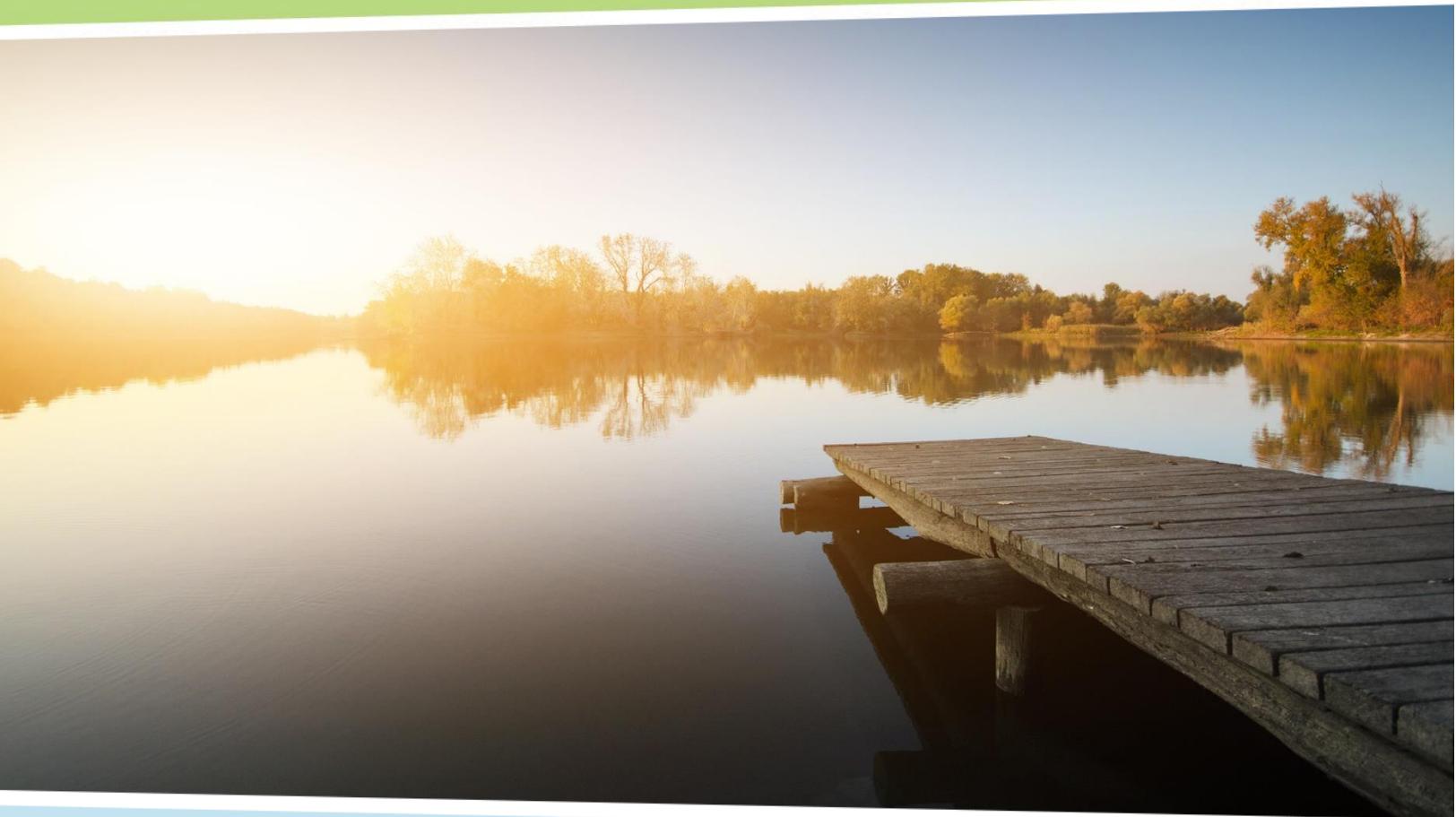


RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Lac Gilbert

Plan d'action 2021-2026



UNE EXPERTISE **RECONNUE** DEPUIS 20 ANS



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Lac Gilbert

Plan d'action 2021-2026

VERSION FINALE

Préparé pour :

Association communautaire pour la protection du lac Gilbert

ACPLG

Préparé par :

Jean-François Martel

Biologiste, M. Sc. Eau

Avril 2021

A-350, rue Laval, Sherbrooke, Québec, J1C 0R1

Tél. : 819 636-0092

www.rappel.qc.ca

Table des matières

1	Mise en contexte et mandat.....	1
2	Méthodologie	1
3	Notes de lecture.....	2
3.1	Historique des études	2
3.2	Synthèse de l'information disponible	2
3.2.1	Description du lac et qualité de l'eau	2
3.2.2	Utilisation du lac	3
3.2.3	Rives, zone littorale et deltas de sédiments.....	3
3.2.4	Description du bassin versant et du réseau hydrographique	4
4	Constats et bilan du plan d'action 2014	5
5	Enjeux liés à la protection du lac Gilbert	7
5.1	Principaux enjeux	7
5.1.1	Installation septique	7
5.1.2	Érosion des sols.....	7
5.1.3	Espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE)	8
5.2	Enjeux potentiels.....	8
6	Suggestions et recommandations	9
7	Plan d'action 2021	10

1 MISE EN CONTEXTE ET MANDAT

L'Association communautaire pour la protection du lac Gilbert (ACPLG) a, depuis sa fondation en 2007, réalisé une série d'études visant à caractériser l'état de santé du lac Gilbert. En cours de route, et afin de bien structurer le travail à faire, l'ACPLG a, en 2011, élaboré un premier plan d'action triennal (2011-2013). En 2014, avec l'aide du RAPPEL, elle a élaboré un plan quinquennal (2014-2019) qui a été prolongé d'un an à cause de la pandémie du COVID-19. Ce dernier priorisait les actions à mettre en œuvre afin de protéger cet écosystème lacustre et de préserver la qualité de son eau. Comme l'échéancier de ce plan d'action est maintenant arrivé à terme, il incombe d'en effectuer une mise à jour, et ce, dans la perspective d'assurer la poursuite des actions visant à conserver l'intégrité écologique du lac. Pour ce faire, l'ACPLG a mandaté le RAPPEL afin qu'il émette des recommandations sur les actions à réaliser au cours des prochaines années. Les recommandations contenues dans ce rapport sont basées sur les différents constats soulignés par les études antérieures et sur les connaissances du territoire acquises par l'équipe du RAPPEL au cours des dernières années.

2 MÉTHODOLOGIE

Une première rencontre réunissant trois membres du conseil d'administration de l'ACPLG et un représentant du RAPPEL (Jean-François Martel, directeur général) a eu lieu à Sherbrooke en janvier 2020. Cette rencontre avait comme objectifs de réviser les grandes orientations du plan quinquennal de 2014, de déterminer les actions réalisées, en cours et non effectuées, et d'identifier les préoccupations de l'ACPLG pour les années à venir. À la suite de cette rencontre, le RAPPEL a analysé l'ensemble des études effectuées entre 2008 et 2019 et a synthétisé l'information la plus pertinente sous forme de notes de lecture (voir section 3). Le RAPPEL a également révisé en détail le plan d'action 2014-2019 de façon à s'assurer de le compléter adéquatement et d'élaborer des recommandations pour l'élaboration du plan d'action 2021-2026.

Ces recommandations ont par la suite été remises à l'ACPLG le 29 août 2020 afin que ses représentants puissent émettre leurs commentaires et valider les priorités accordées aux différentes recommandations émises. Ces commentaires et suggestions ont été présentés au RAPPEL lors d'une rencontre en novembre 2020, ce qui a permis de compléter le plan d'action.

3 NOTES DE LECTURE

Cette section se veut une compilation non exhaustive de certains éléments, faits ou données techniques relevés lors de la lecture et de l'analyse des différentes études réalisées antérieurement. Les éléments sont présentés ci-dessous sans ordre de priorité ou d'importance; il s'agit seulement de notes de lectures qui servent d'éléments de base à l'élaboration des recommandations, sans toutefois s'y limiter.

3.1 Historique des études

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des études réalisées sur le lac Gilbert depuis 2008.

Étude	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Suivi de la qualité de l'eau (Fosse - surface)	3	3	3	2	3	1		3	3	3			
Mesure de la transparence	6	3	3	13	15	27	23	21	18	20	10	12	13
Suivi de la qualité de l'eau (profondeur)				1	3	1							
Suivi de la qualité de l'eau des tributaires	3	3									5		
Profils d'oxygène dissous et de température	2		2	2	2	1							
Suivi de la qualité bactériologique de l'eau			3	3				2	3	3	3	3	3
Diagnostic global du bassin versant	X												
Caractérisation des rives			X										
Caractérisation des deltas				3					1			3	
Caractérisation du littoral					X								X
Bathymétrie					X								
Identification des foyers d'érosion prioritaires				X			X	X					
Stabilisation des foyers d'érosion prioritaires					X					X			
Plan directeur				X			X						

3.2 Synthèse de l'information disponible

3.2.1 Description du lac et qualité de l'eau

Le lac Gilbert est un petit lac de tête (superficie de 19 ha) présentant une profondeur maximale d'environ 15 mètres, soit une profondeur suffisante pour que les profils de température effectués en été montrent clairement que le lac est stratifié (présence de trois couches d'eau distinctes : l'épilimnion en surface, la thermocline au centre et l'hypolimnion au fond).

Les résultats des campagnes de suivi de la qualité de l'eau obtenus entre 2008 et 2020 démontrent que la qualité de l'eau est bonne et que le lac se situe au stade oligo-mésotrophe. En somme, les concentrations en phosphore total et en chlorophylle *a* sont

faibles (généralement inférieures à 8 µg/l et à 2 µg/l respectivement ; les derniers résultats datent de 2017), la transparence est généralement excellente, mais variable d'une année à l'autre (2019 = 6,8m ; 2018 = 5,8m ; 2017 = 4,2m ; 2016 = 6,3m), et les concentrations en coliformes fécaux sont généralement très basses (<20 UFC/100 ml), ce qui indique que la qualité de l'eau est « excellente » pour la baignade.

Par ailleurs, bien que la qualité de l'eau soit considérée comme bonne, les profils d'oxygène dissous indiquent que la zone profonde (sous la thermocline) est anoxique (absence d'oxygène dissous), et ce, autant en été qu'en hiver. La faible profondeur d'eau et la petite taille du lac Gilbert expliquent fort probablement cette anoxie. En effet, la réserve d'oxygène dissous étant très limitée, elle s'épuise rapidement au cours de la période estivale (la stratification thermique empêche l'oxygène retrouvé en surface de diffuser jusqu'au fond), et également au cours de la période hivernale (cette fois c'est la présence de glace qui empêche la réoxygénation des eaux profondes). De plus, les échantillons d'eau prélevés en profondeur dévoilent des concentrations en nutriments élevés et révèlent la présence d'une importante communauté phytoplanctonique (présence d'algues aux abords de la thermocline). Ces derniers résultats, combinés à l'absence d'oxygène au fond du lac Gilbert, témoignent qu'il s'agit d'un lac fragile.

3.2.2 Utilisation du lac

Le lac Gilbert est un lac de villégiature utilisé principalement à des fins récréatives. Les activités qui y sont pratiquées sont la baignade, la navigation de plaisance (canot, kayak, pédalo, chaloupe avec moteur électrique) et la pêche. À noter que selon [l'annexe 3](#) du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments découlant de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, il est interdit de circuler sur le lac Gilbert avec un moteur à essence.

Par ailleurs, certains riverains puisent leur eau à même le lac Gilbert.

3.2.3 Rives, zone littorale et deltas de sédiments

La caractérisation des rives effectuée en 2010 a démontré que la grande majorité des rives sont bien végétalisées; seules quelques propriétés présentent des rives déficientes.

Les résultats de la caractérisation du littoral effectuée en 2012 et mis à jour en 2019 indiquent que l'accumulation sédimentaire dans la zone littorale est somme toute très faible, bien que quelques zones, notamment à chaque extrémité du lac, soient plus envasées (>150 cm de sédiments fins). C'est d'ailleurs dans ces zones que l'on retrouve la plus grande densité de plantes aquatiques. Cependant, aucune plante exotique envahissante n'a été répertoriée lors des inventaires de terrains.

Les résultats des caractérisations des deltas effectués en 2011, 2016 et 2019 ont confirmé la présence d'une accumulation sédimentaire à l'embouchure de trois tributaires; celle du delta du ruisseau des Scouts étant de loin la plus importante.

3.2.4 Description du bassin versant et du réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est composé d'un tributaire à écoulement permanent, le ruisseau des Scouts, et de quelques petits ruisseaux intermittents. Cinq campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2018 pour vérifier la qualité de l'eau de ces ruisseaux. À l'exception d'une seule mesure ponctuelle prise à la station De la Plage, l'ensemble des échantillons recueillis au lac Gilbert respectaient la norme du MELCC quant à la concentration de phosphore total transportée par les tributaires du lac ($< 20 \mu\text{g/l}$). Des niveaux de phosphore total bas contribuent à préserver le lac d'un vieillissement prématuré. Le phosphore est un élément important pour la croissance des plantes et il augmente la productivité des lacs lorsque présent en trop grande quantité, accélérant le processus d'eutrophisation.

Le bassin versant du lac Gilbert couvre une superficie de 172 ha et est principalement occupé par la forêt. La villégiature suit en importance et elle est concentrée, sans s'y limiter, dans la ceinture riveraine. L'ensemble des résidences sont desservies par des installations septiques individuelles; aucun système de traitement collectif n'est présent. On n'y retrouve ni activité agricole, ni gravière\sablière, ni terrain de golf, ni zone urbaine. Le réseau routier est restreint, mais est composé en grande partie de chemins de gravier sensibles à l'érosion (présence de pente forte).

Les ruisseaux situés du côté ouest du lac sont tous situés dans des zones de fortes pentes, où les sols sont sensibles à l'érosion, ce qui occasionne d'ailleurs une légère érosion naturelle des berges des cours d'eau et des sols environnants. La présence de ces pentes fortes et de ces sols sensibles fait en sorte que les activités humaines nécessitant la mise à nu des sols (ex. : ouverture de nouveaux chemins, transport du bois avec de la machinerie lourde effectué en été (sur sol dégelé), excavation pour l'implantation de nouvelles constructions résidentielles) sont fortement susceptibles d'entraîner des apports sédimentaires importants vers le lac Gilbert.

4 CONSTATS ET BILAN DU PLAN D'ACTION 2014

Le plan d'action de 2014 est divisé en trois grandes priorités d'intervention qui sont ensuite subdivisées en différents enjeux auxquels sont associés des objectifs. On y retrouve également les actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. La mesure de l'atteinte de l'objectif peut être vérifiée à l'aide des indicateurs spécifiés.

Afin de passer en revue les différentes actions mises en œuvre par l'ACPLG depuis 2014 et pour discuter de la pertinence des enjeux soulevés à l'époque, une rencontre de travail a eu lieu au début de l'année 2020 entre les représentants de l'ACPLG et le RAPPEL. Voici donc les grands constats :

- **Enjeu 1.1 - Installations septiques :**
 - Les objectifs semblent avoir été atteints, les installations non conformes ayant été identifiées et mises aux normes, ou en cours de l'être.
- **Enjeu 1.2 – Érosion des sols :**
 - Une vigie est effectuée périodiquement afin d'identifier les foyers d'érosion. Au besoin, l'ACPLG recourt aux services du RAPPEL pour émettre des recommandations pour la stabilisation de ces foyers d'érosion, notamment sur le réseau routier composé essentiellement de chemins de gravier. Un travail constant doit d'ailleurs être fait à cet égard dans les années à venir.
- **Enjeu 1.3 – Mise à jour du plan d'urbanisme d'Austin :**
 - L'ACPLG a fait connaître activement ses préoccupations en regard de la protection du bassin versant du lac Gilbert lors de la refonte du plan d'urbanisme d'Austin. Considérant que le plan a été adopté, et qu'il comporte plusieurs mesures pour la protection des plans d'eau, cet enjeu devient moins prioritaire. Il demeure important d'assurer un suivi de ce point dans les années à venir advenant des changements au niveau de la politique municipale.
 - Une des préoccupations majeures en 2014 concernait la coupe forestière dans le bassin versant du ruisseau des Scouts. Cet enjeu n'est plus autant d'actualité, car aucune coupe n'est prévue à court et moyen terme. De plus, les propriétaires actuels de ce vaste terrain n'ont pas l'intention d'y faire un développement résidentiel.
- **Enjeu 1.4 – Collaboration avec les intervenants locaux :**
 - L'ACPLG a conservé un contact étroit avec le monde municipal au cours des dernières années, et ce contact doit être préservé dans les années à venir.
 - L'ACPLG participe annuellement aux rencontres du regroupement des lacs d'Austin. Ce point doit également être maintenu afin de faciliter le partage d'information.

- **Enjeu 1.5 – Suivi de la qualité de l'eau :**
 - Depuis quelques années, la municipalité d'Austin a pris en charge le suivi de la qualité de l'eau des lacs situés sur son territoire. Le protocole qu'ils utilisent est adéquat et approprié à la réalité du lac Gilbert.
 - L'ACPLG doit s'assurer de poursuivre les relevés de la mesure de la transparence de l'eau, et ce, à au moins une dizaine de reprises chaque année. Elle doit également veiller à reprendre le flambeau au niveau du suivi de la qualité de l'eau advenant des changements dans les pratiques municipales.
- **Enjeu 1.6 – Suivi des cyanobactéries :**
 - Bien que très peu d'épisodes de bloom de cyanobactéries ont eu lieu au cours des dernières années, il importe de demeurer vigilant et de répertorier les apparitions potentielles.
- **Enjeu 2.1 – Problématique d'érosion à la décharge :**
 - Manque d'information concernant ce point pour en effectuer le suivi.
- **Enjeu 2.2 – Suivi des deltas de sédiments :**
 - Les suivis ont été effectués au cours des dernières années et il n'est pas recommandé de refaire l'exercice à moins d'un changement majeur dans le bassin versant.
- **Enjeu 2.3 – Suivi des plantes aquatiques envahissantes :**
 - Ce point demeure d'actualité et devient même prioritaire. En effet, il est très important de demeurer vigilant à l'égard de l'introduction potentielle d'espèce exotique envahissante comme le myriophylle à épis. L'ACPLG doit faire un suivi annuellement afin d'assurer une détection précoce advenant l'introduction d'un envahisseur potentiel.
- **Enjeu 2.4 : Suivi des plantes aquatiques sur le littoral :**
 - Un inventaire complet des plantes aquatiques a été refait en 2019. Un autre inventaire exhaustif pourrait être refait dans un horizon de 5 à 7 ans.
- **Enjeu 2.5 – Suivi des bandes riveraines :**
 - Selon l'ACPLG, le suivi de ce point a été effectué et en général les bandes riveraines respectent la réglementation.
- **Enjeu 3.1 – Acquisition de nouvelles connaissances :**
 - L'état du lac Gilbert et de son bassin versant est somme toute bien documenté. Considérant les risques relativement faibles qui entourent sa protection, il n'est pas recommandé de procéder à des études exhaustives plus poussées pour le moment.

5 ENJEUX LIÉS À LA PROTECTION DU LAC GILBERT

5.1 Principaux enjeux

Comme mentionné précédemment, le lac Gilbert est un lac en bonne santé, mais qui présente des signes de vieillissement. Il est donc important de limiter les apports en nutriments et en sédiments provenant du bassin versant de façon à ne pas accélérer l'eutrophisation du plan d'eau.

Ainsi, à la lumière des résultats des études réalisées jusqu'à maintenant et de notre connaissance du territoire, nous croyons que les apports en nutriments provenant des installations septiques et les apports en sédiments provenant de l'érosion du réseau routier et des activités forestières sont, actuellement, les deux principales causes de dégradation de la qualité de l'eau. De plus, considérant que le lac Gilbert ne semble pas encore avoir été envahi par des espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAAE), et que leur présence est de plus en plus documentée dans la région, il importe de diminuer les risques d'introduction et d'assurer une vigie constante pour assurer une détection précoce de leur arrivée éventuelle.

5.1.1 Installation septique

La municipalité d'Austin assure la vidange périodique des fosses septiques, et depuis 2019 elle procède à une inspection plus complète des installations septiques vieillissantes de façon à cibler celles qui peuvent être une nuisance pour l'environnement. Bien que les installations septiques demeurent une source potentielle de phosphore, leur bon fonctionnement semble surveillé par la municipalité. Ainsi, ce point n'a pas été remis dans le plan d'action 2021-2026.

5.1.2 Érosion des sols

Quelques foyers d'érosion avaient été identifiés lors du diagnostic environnemental global du bassin versant réalisé en 2008. Ces points d'érosion étaient présents autant en zone forestière qu'à même le réseau routier. Ceux-ci ont été caractérisés plus en détail en 2011 et ont été stabilisés par la suite en 2012. Le même processus a été répété en 2015 où l'ACPLG a mandaté le RAPPEL pour caractériser de nouveaux foyers d'érosion, et ceux-ci ont été stabilisés en 2017. Ainsi, il y a déjà plusieurs actions qui ont été mises en œuvre pour limiter l'érosion des sols. Cependant, les ruisseaux situés du côté ouest du lac sont tous situés dans des zones de fortes pentes, où les sols sont sensibles à l'érosion. La présence de ces pentes fortes et de ces sols sensibles fait en sorte que les activités humaines nécessitant la mise à nu des sols, comme l'ouverture de nouveaux chemins, le transport du bois avec de la machinerie lourde effectué en été (sur sol dégelé) et

l'excavation pour l'implantation de nouvelles constructions résidentielles, sont fortement susceptibles d'entraîner des apports sédimentaires importants vers le lac Gilbert. Ainsi, il est recommandé de procéder annuellement à une simple inspection du bassin versant afin de détecter les foyers d'érosion à même d'entraîner des apports en sédiments. Cette caractérisation permettra de réagir rapidement et de corriger adéquatement les situations à risque.

5.1.3 Espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAAE)

Il n'y a pas d'accès public au lac. Les gens y accèdent cependant par un petit terrain situé près de la décharge. Ce site permet la mise à l'eau de petites embarcations de type canot / kayak. L'ACPLG est très préoccupée par cette porte d'entrée potentielle aux EAAE. Considérant le faible achalandage, le manque d'espace et l'impossibilité d'y mettre à l'eau une embarcation motorisée, il serait difficilement justifiable d'implanter une station de lavage à cet endroit. Cependant, comme il y a plusieurs lacs dans le secteur, il pourrait être envisagé de mettre à la disposition des utilisateurs une station de lavage mobile par exemple localisé dans un endroit stratégique. Ceci pourrait être fait en collaboration avec les autres associations du secteur, voire même celles situées dans les municipalités avoisinantes. À court terme, la sensibilisation et l'éducation demeurent une option à ne pas négliger.

La sensibilisation, l'éducation et la mise à la disposition d'une station de lavage peuvent réduire les risques d'introduction des EAAE. Cependant, il faut être conscient que le risque zéro n'existe pas. Ainsi, il est fortement recommandé d'assurer une vigie pour détecter rapidement l'introduction des EAAE. Plus leur présence sera détectée rapidement, plus il sera alors facile de mettre en place des méthodes de contrôle appropriées.

5.2 Enjeux potentiels

La partie ouest et nord-ouest du bassin versant est une zone très intéressante autant pour l'exploitation forestière que le développement résidentiel. Effectuées sans normes strictes visant la protection de l'environnement, ces activités peuvent devenir une cause importante de dégradation de la qualité de l'eau. Cependant, il est possible de réaliser ces activités sans nuire outre mesure à l'environnement. En effet, les connaissances techniques sont disponibles autant pour la foresterie que pour le développement résidentiel :

- Foresterie :
 - Délimitation des zones sensibles avant le début des travaux.
 - Coupe et transport du bois sur sol gelé.

- Aménagement de traverse de cours d'eau temporaire ou permanente.
- Planification du réseau de transport en fonction de la topographie et des cours d'eau.
- Développement résidentiel :
 - Pratique de gestion optimale des eaux pluviales.
 - Contrôle de l'érosion sur les chantiers de construction.
 - Installation septique avec système de déphosphatation.
 - Conservation maximale des surfaces boisées.

Encore une fois, la responsabilité de mettre en place de nouvelles normes et de les faire respecter ne peut être attribuée à l'ACPLG. Cependant, l'ACPLG peut faire connaître ses préoccupations directement au conseil municipal ou par le biais du comité consultatif en environnement (CCE).

6 SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, le plan d'action de 2014 a été très bien suivi par l'ACPLG et la majorité des objectifs ont été atteints. L'essentiel dans les années à venir consiste donc à poursuivre les mesures de prévention mise en place. Par exemple, il demeure important d'assurer une vigie régulière dans le bassin versant pour détecter les nouveaux foyers d'érosion potentiels et de réaliser les travaux de stabilisation au besoin, et ce, comme le fait déjà l'ACPLG. De plus, il est fortement recommandé de s'assurer que les membres de l'ACPLG soient en mesure d'identifier les espèces exotiques qui pourraient éventuellement être introduites dans le lac, notamment le myriophylle à épis. En cas de doute, il est fortement recommandé de faire identifier ces espèces par des experts. Les risques d'introduction sont relativement faibles, mais il n'en demeure pas moins qu'une détection précoce est la clé de la réussite d'un projet de lutte. Évidemment, éviter leur introduction est encore beaucoup plus efficace. À cet effet, il semble y avoir un enjeu d'accès au lac via un terrain près de la décharge. Il serait souhaitable de sensibiliser les utilisateurs à l'importance de nettoyer leur embarcation avant de la mettre à l'eau. Les risques demeurent faibles considérant que seules de petites embarcations comme des canots ou des kayaks peuvent être mises à l'eau à cet endroit.

Toujours au niveau de la prévention, l'ACPLG se doit de demeurer vigilante à tous les changements qui pourraient survenir dans le bassin versant (développement résidentiel, coupe forestière, etc.). Sans empêcher complètement ses activités, il faut s'assurer que celles-ci soient effectuées en limitant au maximum possible l'érosion des sols et en gérant adéquatement les eaux de ruissellement.

Finalement, au niveau de l'acquisition de connaissance, il est principalement recommandé de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau en partenariat avec la Municipalité d'Austin.

7 PLAN D'ACTION 2021

Le plan d'action détaillé 2021-2026 est disponible à la page suivante.

Enjeu	Objectif	n°	Action	Échéancier	Coût estimé	
1 Érosion des sols	1.1 limiter les apports en sédiments et contrôler l'érosion des sols	1)	À chaque printemps, identifier les foyers d'érosion	Annuellement	600 \$	
		2)	Procéder rapidement à la stabilisation des foyers d'érosion identifiés	Annuellement	variable	
2 Espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE)	2.1 Éviter l'introduction des EAEE	3)	Sensibiliser et éduquer les utilisateurs du lac à l'importance de nettoyer leur embarcation lors d'un changement de plan d'eau.	Annuellement	500 \$	
		4)	Collaborer avec les associations et les municipalités avoisinantes pour mettre à la disposition des usagés une station de lavage des embarcations.	2022	0 \$	
		5)	S'assurer que plusieurs utilisateurs réguliers du lac soient en mesure d'identifier les principales EAEE (moule zébrée, myriophylle à épis, etc.). Advenant leur détection, aviser rapidement le RAPPEL.	Annuellement	0 \$	
3 Vie communautaire	3.1 Intégrer harmonieusement les nouveaux occupants	6)	Accueillir les nouveaux membres et leur faire connaître l'ACPLG	Au besoin	0 \$	
		3.2 Favoriser l'adoption de comportements respectueux	7)	Diffuser le code d'éthique de l'ACPLG	Annuellement	0 \$
			3.3 Créer un sentiment d'appartenance au lac	8)	Organiser annuellement une activité regroupant les membres.	Annuellement
4 Collaboration avec les intervenants locaux	4.1 Entretenir de bonnes relations avec la municipalité	9)	Garder un contact fréquent avec le monde municipal, soit par le biais du CCE ou directement avec un membre du conseil	Annuellement	0 \$	
		4.2 Maintenir le lien avec le Regroupement des lacs d'Austin	10)	S'assurer qu'un représentant de l'ACPLG assiste à la rencontre annuelle du Regroupement des lacs d'Austin	Annuellement	0 \$
5 Qualité de l'eau	5.1 Poursuivre la mesure de la transparence	11)	Mesurer la transparence un minimum de 12 fois entre les mois de mai et de novembre et maintenir un registre des résultats	Annuellement	0 \$	
		5.2 Collaborer avec la municipalité d'Austin pour le suivi de l'évolution du niveau trophique et pour le suivi de la qualité de l'eau de baignade	12)	Suivre l'évolution du niveau trophique du lac (suivre le protocole du Réseau de surveillance volontaire des lacs, soit un suivi à la fosse pendant 2 ans consécutives, suivi de 4 années sans prélèvement)	2022 et 2023	0 \$
			13)	Évaluer la qualité de l'eau baignade	Annuellement	0 \$
6 Cyanobactéries	6.1 Surveiller l'apparition des fleurs d'eau	14)	Noter les apparitions de fleurs d'eau de cyanobactéries et maintenir un registre des résultats indiquant l'ampleur, concentration et localisation	Annuellement	0 \$	
		15)	Signaler rapidement une occurrence importante et transmettre annuellement le registre des observations au MELCC	Annuellement	0 \$	
7 Plantes aquatiques	7.1 Suivre l'évolution des herbiers aquatiques	16)	Réaliser un inventaire complet des plantes aquatiques	Entre 2024 et 2026	7 000 \$	